

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2015

Convocation du 13 mai 2015

**Présents** : Jean-Paul GARRIGUE, Fanny CORNUT, Dominique CHANSARD, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, Samantha KEULEN, Jacques LARNAUDIE-JOLY, Marc PORTIL, José RIBEIRO

**Excusé** : Charles FARGES (pouvoir donné à Jean-Paul GARRIGUE)

**Absent** : Patrice RICHARD

**Secrétaire de séance** : Christelle LACHAUD

### **Ouverture de séance à 20H50.**

M. GARRIGUE ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle accepte le compte-rendu du dernier conseil municipal : accepté et signé à l'unanimité.

M. GARRIGUE informe le conseil municipal de la réception d'un chèque d'un montant de 925 € provenant des assurances AXA. Cette somme correspond à la régularisation du solde en règlement des dégâts provoqués par la tempête de grêle de 2 août 2013 sur la toiture du presbytère. L'ensemble des membres du conseil autorise M. le Maire à encaisser le chèque et signer toutes les pièces afférentes au dossier.

M. GARRIGUE propose d'adhérer au Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans les démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction de gaz à effet de serre. Cette adhésion permettra de connaître la situation énergétique de la commune (éclairage public, bâtiments communaux...) : recensement des consommations de tous les équipements, mise en œuvre des solutions pour permettre les économies d'énergie. L'adhésion annuelle est prise en charge par la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe suite à une convention établie entre le SDE24 et cette dernière.

Adopté à l'unanimité.

M. GARRIGUE indique que Mme FAURE Claudine et que M. AMARAL FONSECA Diamantino (anciens locataires) sont en situation de surendettement et que les dettes ont fait l'objet d'une décision d'effacement par le juge. N'ayant aucune possibilité de récupérer la somme de 5 269.07€, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal l'acceptation de l'admission en non-valeur des loyers soit 5 269.07 € en perte.

8 pour, 2 contre.

M. GARRIGUE propose d'adhérer à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.

Adopté à l'unanimité.

Points divers :

- Voirie : un devis pour goudronner la route de « Puychicout » a été établi par l'entreprise BELLOT soit 4 998 € HT. Le point à temps réalisé par l'entreprise BELLOT (7 676 € HT) concerne les lieux-dits suivants : Courbe, Les Brousses, Chez Lusset, Les Planches. Concernant « Blouze »,

la commune de Coursac étant mitoyenne propose de partager les frais, il est nécessaire de vérifier si le budget le permet. La route de Biternat nécessitera à court terme d'être refaite entièrement, une demande de subvention est envisagée.

- Bâtiments communaux : les devis sont en attente.
- Commémoration du 12 juin 2015 au monument d'Eyvirat à 11 heures.
- Reprise de compétence : l'aménagement du bourg et l'urbanisme sont des compétences reprises par la commune.
- Chemin de randonnée : une étude est en cours pour savoir si la commune veut adhérer au PDI PDR, cependant pas d'obligation d'adhérer.

La séance est levée à 23H00.